BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2435

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

433 960 697 RCS Paris.
SOFISPORT SA.
Forme : Société anonyme.
Capital : 7007355.00 EUR.
Adresse : 57, rue Pierre Charron, 75008 Paris.
Précédent propriétaire : 433 960 697 RCS Paris. **SOFISPORT SA.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : FN BROWNING FRANCE Forme : Société anonyme à directoire et conseil de surveillance Adresse du siège : 18 rue Salvador Allende le Gros Chêne - ZI Molina la Chazotte 42350 La Talaudière Capital : 359001000.00 EUR Numéro unique d'identification : 938405602 Lieu d'immatriculation : Saint-Étienne. Société absorbee : SOFISPORT SA Forme : Société anonyme Adresse du siège : 57 rue Pierre Charron 75008 Paris Capital : 7007355.00 EUR Numéro unique d'identification : 433960697 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 146372404.00 EUR - passif de 71026780.50 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : 1,764541 actions de la société absorbante pour 1 action de la société absorbée Absence d'échange des actions de la société absorbée détenues par la société absorbante : il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la société absorbée détenues par la société absorbante à la date de réalisation de la fusion, soit 466.875 actions de la société absorbée, dans la mesure où la société absorbante ne peut pas détenir ses propres actions (la société absorbante renoncera expressément et irrévocablement à recevoir les actions nouvelles auxquelles sa participation dans la société absorbée lui donne droit) Rémunération des apports : la société absorbante n'augmentera son capital social, afin de rémunérer les actionnaires de la société absorbée, que pour la fraction de l'actif net correspondant aux actions qu'elle ne détient pas dans le capital de la société absorbée à la date de la réalisation de la fusion, soit 282 actions de la société absorbée Augmentation de capital de la société absorbante : augmentation de capital d'un montant nominal de 24.850 euros par émission de 497 actions ordinaires nouvelles de la société absorbante. Montant de la prime de fusion / scission : 20031.52 EUR. Date du projet commun de fusion : 24.10.2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société FN BROWNING FRANCE : 28.10.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Saint Etienne). Pour la société SOFISPORT SA : 27.10.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..